

# QU'EST-CE QU'UNE COMMUNE ?

- La commune est le **premier échelon administratif** du territoire français.
- C'est la collectivité de **proximité** par excellence.
- Elle assume des **missions essentielles**, directement reliées au quotidien des habitants.
- Certaines compétences sont aujourd'hui assurées par l'intercommunalité <sup>1</sup>.

## DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES ET OPTIONNELLES

- Les communes disposent de la clause de compétence générale ce qui leur permet d'agir dans de nombreux domaines.
- Les compétences obligatoires des communes sont :
  - état-civil,
  - urbanisme,
  - voiries,
  - ordre public,
  - écoles primaires.
- À ce jour, beaucoup de communes interviennent dans des compétences non obligatoires (logement, culture, sport, action sociale...).

1. Intercommunalité : regroupement de communes visant à avoir davantage de moyens pour mutualiser des services (exemple : collecte des déchets ménagers).